

Objet : informations sur les épreuves d'EPS pour le Diplôme National du Brevet

Au cours de l'année de 3ème, six activités sportives feront l'objet d'une évaluation.

Toutefois, **la note d'EPS obtenue au DNB (Diplôme National du Brevet)** résultera de la moyenne des notes obtenues lors **d'évaluations ponctuelles réalisées dans trois activités** (acrosport, escalade, volley ball).

En **escalade**, l'évaluation porte sur:

- l'efficacité de l'élève en tant que "grimpeur"
- l'efficacité de l'élève en tant qu' "assureur"
- le choix des voies et la réalisation de celles-ci

En **volley ball**, l'évaluation porte sur:

- l'efficacité collective
- l'efficacité individuelle
- l'efficacité dans le rôle d'arbitre et d'observateur

En **acrosport**, l'évaluation porte sur:

- la qualité de l'enchaînement (projet collectif)
- la qualité de l'interprétation (projet individuel)
- l'efficacité dans le rôle de juge

Pour information, la présence aux évaluations est obligatoire et toute absence non justifiée par un certificat médical entraînera la note de 0/20.

Par ailleurs, les élèves présentant une inaptitude partielle de plus de 3 mois ou un handicap ayant fait l'objet d'un suivi par le médecin scolaire et ne permettant pas une pratique assidue bénéficieront d'un contrôle adapté. Ces élèves seront évalués au DNB sur au moins 2 épreuves adaptées. Les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée (après avis de l'autorité médicale scolaire) entraînent une dispense d'épreuve

Planning des évaluations comptant pour le DNB :

3A:	14/01	25/03	30/05
3B:	14/01	25/03	30/05
3C:	10/01	14/01	25/03
3D:	10/01	25/03	30/05
3E:	15/01	26/03	23/05
3F:	15/01	17/01	23/05
3G:	15/01	17/01	26/03
3H:	17/01	26/03	23/05